

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

7 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le lundi sept octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier octobre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaients présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. André NYAMSI-HENDJI

### **Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Armelle CHABIRAND
Mme Linda PAYET	donne procuration à	Mme Anne-Sophie JUDALET
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Dominique FOLLUT
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 29. Rapports annuels Nantes Métropole 2023

---

**Monsieur le Maire rapporte :**

### I. RAPPORT D'ACTIVITE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente de Nantes Métropole a transmis à la Commune d'Orvault le rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale pour l'année 2023.

Ce rapport « doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal ».

En effet, il présente les temps forts de l'année et offre un tour d'horizon des actions menées par Nantes Métropole, tout en rendant compte de la variété des champs et des modalités de ses interventions.

Il développe les politiques les plus significatives de la Métropole, en particulier celles des déplacements, de l'aménagement de l'espace communautaire, des grands services urbains, ainsi que du développement économique et social de l'agglomération.

Le rapport annuel 2023 de Nantes Métropole est disponible sur le site internet de Nantes Métropole : <https://metropole.nantes.fr/budget-metropole2023>

Ce rapport comprend :

- Le rapport financier,
- Le rapport d'activité composé de 3 parties :
  - Actions thématiques,
  - Actions territoriales,
  - Partenaires de Nantes Métropole.

### II. RAPPORTS ANNUELS PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS

Conformément aux articles L.1411-13, L.2224-5 et D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente de Nantes Métropole a transmis à la Commune d'Orvault les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement et de la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ces rapports « doivent faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal ».

Ces rapports sont disponibles dans l'espace documentaire numérique des élus.

## **INFORMATION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication par Nantes Métropole des rapports suivants, au titre de l'année 2023 :
  - Rapport d'activité de Nantes Métropole ;
  - Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement
  - Rapport sur le prix et la qualité et de la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 8 octobre 2024

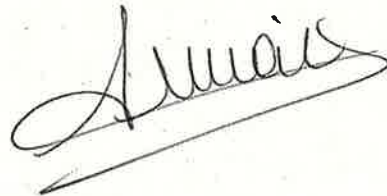
Pour le Maire  
**Le Directeur général**



**François BONNEAU**



**Le secrétaire de séance**



**Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **08 OCT. 2024**

Et par publication le : **09 OCT. 2024**

